



## COMMUNIQUÉ

Paris, le 28/11/2017

# SÉCURITÉ ROUTIÈRE : UNE PREMIÈRE ENTREPRISE SÉLECTIONNÉE DANS LE CADRE DE LA PRIVATISATION DES RADARS EMBARQUÉS

**Dans un article daté du lundi 27 novembre 2017, le site Internet Radar-auto.com révèle que la première entreprise privée qui assurera la gestion des voitures-radars a été sélectionnée via un appel d'offres. Il s'agit de Challancin Accueil et Services, une société spécialisée dans le multi-service et la sécurité publique, qui aura donc pour mission de conduire les 26 voitures banalisées équipées de radars de vitesse sur les routes normandes. Ce contrat devrait lui rapporter 8 millions d'euros sur 4 ans, preuve que l'État ne doute aucunement de la rentabilité du dispositif que dénonce l'association « 40 millions d'automobilistes » depuis l'annonce de la mesure.**

L'appel d'offres avait été lancé très discrètement l'été dernier et les 25 sociétés présélectionnées par l'État ont rendu leur proposition fin septembre. Alors même que les résultats de l'expérimentation menée en Normandie visant à évaluer la performance et la fiabilité des nouveaux outils techniques équipant les voitures-radars n'ont pas encore été rendus publics, le Gouvernement a d'ores et déjà attribué le marché à une entreprise de sécurité implantée dans différents départements normands.

« L'État sait parfaitement que cette mesure est fortement impopulaire parmi les automobilistes : un sondage réalisé en octobre 2017 montre que 72% des Français sont opposés à la privatisation des radars embarqués. La Sécurité routière a donc entrepris toutes les démarches préparatoires à la mise en œuvre de ce dispositif dans le dos des usagers. Ce sont des procédés réellement malhonnêtes, qui vont complètement à l'encontre des besoins d'informations et de prévention des automobilistes pour améliorer leur comportement sur la route » s'indigne Daniel QUERO, président de « 40 millions d'automobilistes ».

Avant la fin de l'année, 26 voitures-radars privatisées devraient donc silloner les routes normandes (voire celles d'autres départements), verbaliser les usagers en excès de vitesse... et garnir les caisses de l'État des recettes de ces amendes :

« D'après le contrat de privatisation, l'entreprise sera rémunérée en fonction du nombre de kilomètres parcourus, mais aussi des jours et des heures travaillés. Plus clairement, plus ces voitures rouleront et verbaliseront, plus les entreprises titulaires des contrats de privatisation seront rémunérées... et plus l'opération sera rentable pour l'État ! Si, d'après le souhait de la Sécurité routière, les voitures-radars roulaient désormais 8 heures par jour, on estime à près de 2,2 milliards d'euros le produit des amendes générées pour l'État. En revanche, rien ne permet d'affirmer que l'impact sera positif en termes d'accidentalité routière » rappelle Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association.

En tant que premier représentant et défenseur de l'intérêt général des automobilistes, l'association « 40 millions d'automobilistes » sera reçue le mercredi 29 novembre 2017 au Sénat, dans le cadre de la mission « Sécurités » du projet de loi de finances pour 2018 ; la question de la privatisation des radars sera largement abordée lors de cette audition.



[www.fil-conducteurs.com](http://www.fil-conducteurs.com)



@40MA – 40 millions d'automobilistes  
@PChasseray – délégué général



[www.40millionsdautomobilistes.com](http://www.40millionsdautomobilistes.com)